

CR Organisation des Compétitions Futsal

PROCES-VERBAL N°16

Réunion du :	15.12.2025
Présidente de la CR :	Julie BLOT
Présents :	Wahib ALIMI – Fabrice FOUBERT – Gabriel GO – Julien ROBOAM
Excusés :	Alain CHARRANCE – Céline PLANCHET
Absents :	Jean Noël PICOT
Assistent :	Lucie GUILLARD

Préambule :

Mme BLOT Julie, membre du club du F. C. LONGUENEE EN ANJOU (582294),
M. Wahib ALIMI, membre du club de NANTES DOULON BOTTIERE FUTSAL (553688)
M. Gabriel GO, membre du club du ET. DE LA GERMINIERE (524226),
M. Fabrice FOUBERT, membre du club du ESP.S. YVRE L'EVEQUE (508495),
M. Julien ROBOAM, membre du club de LCDF ANGERS (549783),
Ne prennent pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ces clubs.

1. Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- Soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

***Dispositions particulières :**

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- Porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- Est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- Porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- Frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- Absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

2. Coupe Nationale Futsal

2.1. Homologation des résultats des rencontres du 4^{ème} tour – Finale Régionale

La Commission homologue les résultats des rencontres du 4^{ème} tour – Finale Régionale, qui n'ont donné lieu ni à réserve, ni à réclamation, ni présenté d'irrégularité.

La Commission transmet la liste des qualifiés à la FFF.

La Commission félicite les 4 clubs qualifiés pour le 1^{er} tour fédéral, à savoir :

- 517159 - ET.S. HAUTE GOULAINE
- 506956 - L'ILE D'ELLE CANTON CHAILLE PICTONS
- 519195 - ACSDERVALLIERES
- 553688 - NANTES DOULON BOTTIERE FUTSAL

3. Championnat Régional 1 Féminin Futsal

3.1. Homologation

La Commission homologue le résultat des rencontres du championnat jusqu'au 15.12.2025 qui n'ont donné lieu ni à réserve, ni à réclamation, ni présenté d'irrégularité.

La Commission prend connaissance des classements établit le 15.12.2025, après 10 journées.

La Commission homologue ce classement, sous réserves de procédures en cours.

3.2. Format

La Commission rappelle l'organisation déterminée en début de saison :

- Formule Championnat en deux phases
- 1ère phase avec une poule A composée de 4 équipes, et une poule B composée de 5 équipes
- 2ème phase avec une poule Elite composée de 5 équipes, et une poule Excellence composée de 4 équipes
- 10 journées

Phase 1 :

- 2 poules composées de 4 et 5 équipes
- Matchs aller/retour
- A l'issue de cette première phase :
 - Les 2 premières équipes de la poule A, accèderont à la poule Elite en 2ème phase
 - Les 2 dernières équipes de la poule A, seront reversés dans la poule Excellence en 2ème phase
 - Les 3 premières équipes de la poule B, accèderont à la poule Elite en 2ème phase
 - Les 2 dernières équipes de la poule B, seront reversés dans la poule Excellence en 2ème phase

Phase 2

La Commission acte la composition de la poule « élite » :

- 507116 - MONTAIGU VENDEE FOOT 1
- 582328 - NANTES METROPOLE FUTSAL 1
- 582328 - NANTES METROPOLE FUTSAL 2
- 548580 – TRELAZE SPORTING 1
- 507116 – MONTAIGU VENDEE FOOT 2

La Commission acte la composition de la poule « excellence » :

- 517159 - HAUTE GOULAINES 1
- 513166 - TRELAZE FOYER 1
- 513166 - TRELAZE FOYER 2
- 582294 - LONGUENEE EN ANJOU FC 1

3.3. Calendrier

La Commission actualise le calendrier des compétitions, pour la 2^{ème} phase du Championnat Régional 1 Féminin Futsal, le transmet au Bureau de la LFPL pour validation définitive, et informe les clubs concernés de cette actualisation.

La Commission établit les calendriers des oppositions, en conservant les désideratas des clubs indiqués lors de la première phase.

3.4. Précisions

La Commission indique que l'équipe classée première de la poule Elite en 2^{ème} phase 2025/2026, sera proposée à la FFF à l'issue de la saison pour le championnat national 2026/2027 en application du règlement du championnat national.

La Commission précise aux clubs ayant 2 équipes au même niveau que l'équipe 1 est supérieure à l'équipe 2 au sens de l'article 167.

4. Championnat Régional U15 Futsal

4.1. Homologation

La Commission homologue le résultat des rencontres du championnat jusqu'au 15.12.2025 qui n'ont donné lieu ni à réserve, ni à réclamation, ni présenté d'irrégularité.

La Commission prend connaissance des classements établit le 15.12.2025, après 10 journées.

La Commission homologue ce classement, sous réserves de procédures en cours.

4.2. Format

La Commission rappelle l'organisation déterminée en début de saison :

- Formule Championnat en deux phases
- 1^{ère} phase avec une poule A composée de 4 équipes, et une poule B composée de 4 équipes
- 2^{ème} phase avec une poule Elite composée de 4 équipes, et une poule Excellence composée de 4 équipes
- 12 journées

Phase 1 :

- 2 poules composées de 4 équipes
- Matchs aller/retour
- A l'issue de cette première phase :
 - Les 2 premières équipes de la poule A, accèderont à la poule Elite en 2^{ème} phase
 - Les 2 dernières équipes de la poule A, seront reversés dans la poule Excellence en 2^{ème} phase
 - Les 2 premières équipes de la poule B, accèderont à la poule Elite en 2^{ème} phase
 - Les 2 dernières équipes de la poule B, seront reversés dans la poule Excellence en 2^{ème} phase

Phase 2

La Commission acte la composition de la poule « élite » :

- 852483 - ETOILE LAVALLOISE FC 1
- 554447 - NANTES ANF FUTSAL 15
- 553688 – NANTES DOULON BOTTIERE 15
- 563918 - STEPHANOISE FUTSAL 15

La Commission acte la composition de la poule « excellence » :

- 582328 - NANTES METROPOLE F 1
- 548578 - TRELAZE FALA 1
- 507116 – MONTAIGU VENDEE FOOT 1
- 564286 – LES SALBES FUTSAL 15

4.3. Calendrier

La Commission établit les calendriers des oppositions, en conservant les désidératas des clubs indiqués lors de la première phase.

5. Championnat Régional U13 Futsal

5.1. Homologation

La Commission homologue le résultat des rencontres du championnat jusqu'au 15.12.2025 qui n'ont donné lieu ni à réserve, ni à réclamation, ni présenté d'irrégularité.

La Commission prend connaissance des classements établis le 15.12.2025, après 10 journées.

La Commission homologue ce classement, sous réserves de procédures en cours.

5.2. Format

La Commission rappelle l'organisation déterminée en début de saison :

- Formule Championnat en deux phases
- 1ère phase avec une poule A composée de 4 équipes, et une poule B composée de 5 équipes
- 2ème phase avec une poule Elite composée de 5 équipes, et une poule Excellence composée de 4 équipes
- 10 journées

Phase 1 :

- 2 poules composées de 4 et 5 équipes
- Matchs aller/retour
- A l'issue de cette première phase :
 - Les 2 premières équipes de la poule A, accèderont à la poule Elite en 2ème phase
 - Les 2 dernières équipes de la poule A, seront reversés dans la poule Excellence en 2ème phase
 - Les 3 premières équipes de la poule B, accèderont à la poule Elite en 2ème phase
 - Les 2 dernières équipes de la poule B, seront reversés dans la poule Excellence en 2ème phase

Phase 2 :

À la suite de l'intégration de l'équipe de NANTES DOULON BOTTIERE 553688 dans le Championnat Régional U13 pour la première phase, la Commission précise que les 3 dernières équipes de la poule A, seront reversés dans la poule Excellence en 2ème phase.

La Commission acte la composition de la poule « élite » :

- 553688 – NANTES DOULON BOTTIERE 2
- 507116 – MONTAIGU VENDEE FOOT 1
- 554447 - NANTES ANF FUTSAL 13
- 553688 – NANTES DOULON BOTTIERE 13
- 582328 - NANTES METROPOLE FUTSAL 1

La Commission acte la composition de la poule « *excellence* » :

- 517159 - HAUTE GOULAINES 13 (départage réalisé en application de l'article 11.2.c du règlement de l'épreuve)
- 563918 - STEPHANOISE FUTSAL 13
- 564286 - LES SABLES FUTSAL 13
- 852483 - ETOILE LAVALLOISE FC 1
- 548578 - TRELAZE FALA 1

5.3. Calendrier

La Commission établit les calendriers des oppositions, en conservant les désideratas des clubs indiqués lors de la première phase.

6. Coupe Pays de la Loire Seniors Futsal

6.1. Engagements

La Commission prend connaissance des engagements en Coupe Pays de la Loire Seniors Futsal, à savoir 57 équipes :

- District 44 : 10 équipes
- District 49 : 10 équipes
- District 53 : 18 équipes
- District 72 : 8 équipes
- District 85 : 11 équipes

6.2. Tirage 1^{er} tour

La Commission procède au tirage au sort des rencontres du 1^{er} tour qui auront lieu le samedi 17 janvier 2026 à 16h00 ou le jour et l'horaire renseignés dans les désideratas des clubs le cas échéant, sur le terrain du club premier nommé.

La Commission rappelle que tous les clubs ont jusqu'au mercredi 24 décembre 2025 12h00 au plus tard pour préciser dans quelle salle se dérouleront les rencontres à domicile, ainsi que le jour et l'heure du coup d'envoi de celles-ci.

Sont exemptées du T1 :

- Les équipes encore en lice en Coupe Nationale Futsal
- 4 équipes tirées au sort : 554193 - Bazougers Futsal 1, 852483 - Etoile Lavalloise Fc 2, 582328 - Nantes Metrop Futsal 2, 580726 - St Herblain Pepite 1

7. Coupe Nationale Futsal Féminin

7.1. Engagements

La Commission fait le point sur les engagements en Coupe Nationale Futsal Féminin :

- District 44 : 5 équipes
- District 49 : 9 équipes
- District 53 : 9 équipes
- District 72 : 3 équipes
- District 85 : 6 équipes

En application de l'article 4.A.3. du règlement de l'épreuve, la Finale Régionale se déroulera sous forme d'un match à élimination directe, à raison d'une équipe issue de chaque District et une 2^{ème} pour les trois districts ayant le nombre d'inscrits le plus important.

7.2. Phase Régionale

Dans l'attente des résultats des phases départementales, la Commission procède au tirage au sort des rencontres des 1/4 de Finale programmées la semaine du 5 au 11 janvier 2026 (cf. tirage en annexe).

La Commission ne connaissant pas encore le nom des équipes qualifiées, seul le nom des Districts est indiqué dans le tirage en annexe.

8. Calendrier

Prochaine réunion : lundi 22 décembre 2025.

La Présidente

Julie BLOT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Julie BLOT". The signature is fluid and cursive, with a stylized "J" at the beginning.

Le Secrétaire de séance,

Lucie GUILLARD

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Lucie GUILLARD". The signature is more formal and structured than the one above.



Phase régionale de la Coupe Nationale Féminine Futsal

1/4 Finale
Semaine du 05 au 11/01

1/2 Finale
Semaine du 26/01 au 01/02



**FÉMININE
FUTSAL**

FFF

Finale régionale

Samedi 14 février 2026
À 17h00 au
Loroux Bottereau

Futsal

1/2 Finale
Semaine du 26/01 au 01/02

1/4 Finale
Semaine du 05 au 11/01



1^{er} District 85



2^{ème} District 49



1^{er} District 53



1^{er} District 72



...

1^{er} District 44

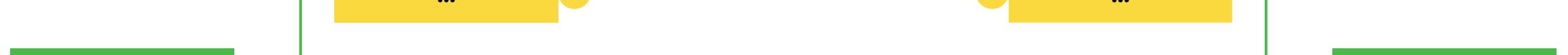
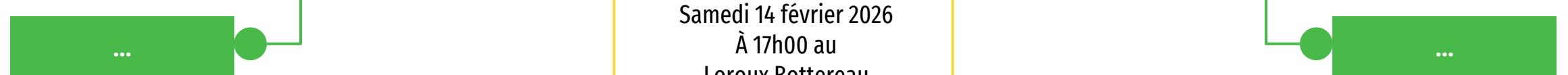
2^{ème} District 53



1^{er} District 49



2^{ème} District 85



2^{ème} District 85